
séance
du conseil municipal

Séance du : 4 mai 2018
A 18 heures 30
28 conseillers présents sur 33 en exercice

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. LEONARD, M. LACK, Mme SARTOR, Mme ADAMCZYK, M. ZAROUR, Mme CABALLE, M. FOURRIER, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, Mme BOUZIANE, Mme FORFERT, M. PAULCSAK, M. CERF, M. CAEILLETE, Mme LELUBRE, Mme MAIAU, M. LEGRAND, Mme THIROLOIX, M. FRANCOIS, Mme PASSA, M. BEBING, M. CARRELLI, M. MEIGNEL, Mme GLOGOWSKI.

Etaient absents excusés : Mme DEBRAS (qui a donné procuration de vote à M. LACK), M. CICCONE (qui a donné procuration de vote à Mme ADAMCZYK), M. CASAGRANDA (qui a donné procuration de vote à M. FREYBURGER), M. BALDINI (qui a donné procuration de vote à M. FOURRIER), Mme WERTHE (qui a donné procuration de vote à M. MEIGNEL)

Etait absent sans excuse : Néant.

Assistait en outre à la séance : M. MORIN, Directeur Général des Services.

Secrétaire de séance : Mle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

SOMMAIRE

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION.....	3
1 / Finances.....	3
1.1 / Subventions aux Associations 2018.....	3
1.2 / Contrat Enfance Jeunesse – Renouvellement du contrat 2018/2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.....	4
2 / Domaine Public et Patrimoine Foncier.....	5
2.1 / Acquisition d'une parcelle cadastrée Chemin de Silvange section B n° 2580/0331 et son classement dans le domaine public communal.....	5
2.2 / Cession de la parcelle communale cadastrée section A n° 3162 au profit de l'indivision de l'immeuble situé 38, Route de Hauconcourt.....	5
2.3 / Contrat de bail avec Bouygues Télécom, Rue la Pièce Saint Champ, section B n° 1699.....	5
II) RAPPORT D'INFORMATION.....	6
II.1 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire.....	6
III) INFORMATIONS ORALES.....	6
IV) INTERVENTION ORALE.....	7
IV.1 / Intervention orale de Mme Malika THIROILOIX, Conseillère Municipale Déléguée de la liste "Maizières Ensemble" relative au régime indemnitaire du personnel communal.....	7



Le quorum étant atteint, le Maire se réjouit de la présence de Mme Christine CABALLE, Adjointe au Maire, qui effectue son retour au sein de l'Assemblée suite au grave accident de la circulation dont elle a été victime.

Le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour et propose ensuite d'adopter le compte-rendu de la réunion du 11 avril dernier ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Puis il donne la possibilité aux Conseillers Municipaux de poser une question orale en fin de séance. Ainsi, Madame Malika THIROLOIX, Conseillère Municipale Déléguée de la Liste "Maizières Ensemble" souhaite s'exprimer sur le régime indemnitaire du personnel communal.

Le Maire invite ensuite M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire, à donner lecture du point relatif aux subventions à verser aux Associations pour cette année 2018.

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION -

1 / Finances -

1.1 / Subventions aux Associations 2018 -

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 19 voix pour et 6 voix contre (les 8 Conseillers Municipaux ayant diverses fonctions dans les Associations n'ayant pas pris part au vote) :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ACCORDE les subventions suivantes au titre de l'année 2018 :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Subventions en €
Basket Club	8 500,00
Echiquier Maiziérois	1 100,00
Entente Sportive Maizières	26 700,00
Karaté Club	5 000,00
Maizières Athlétic Club (MAC) (dont les 6 000 € déjà versés le 2 février 2018)	38 350,00
Olympique Maizières Lutte	43 750,00
Pétanque Club	7 200,00
Tennis Club	6 000,00
Tennis de Table	16 250,00
A2C (Alliance Cycliste Compétition)	1 200,00
RSM Vétéran	400,00
Punch Club Maizières	2 000,00
Maizières Cartes	380,00
No Kill Carpe Club	570,00
Association Sportive et Socio-éducative de l'Ecole Elémentaire Mixte Pasteur	200,00
Association Sportive et Socio-éducative de l'Ecole Elémentaire Mixte Victor Hugo	200,00
Play More	200,00
SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS SPORTIVES	158 000,00
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
Ancien Combattants et Militaires Français	2 000,00
Amicale des Médailleurs Militaires	100,00
Fédération Nationale de Défense des Déportés Internés Résistants PRO (FNDIRP)	100,00
Souvenir Français	200,00
SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	2 400,00

ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Amicale Harmonie Municipale	4 000,00
Amicale Philatélique et Multicollections	250,00
ASCOMEMO	200,00
Club d'œnologie	800,00
MINERVA	2 600,00
Plaisir d'images	400,00
Théâtre DEST - Festival « La Marelle »	25 000,00
SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS CULTURELLES	33 250,00
ASSOCIATIONS PHILANTROPIQUES	
Amicale des Donneurs de Sang	450,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	3 400,00
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	700,00
Secouristes Actifs	3 000,00
SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS PHILANTROPIQUES	7 550,00
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	
Au pré du cœur	450,00
Comité Départemental de la Moselle de la Prévention Routière	300,00
FCPE	400,00
Partage Tlani	2 200,00
Vie Libre	100,00
SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	3 450,00
ASSOCIATIONS DE LOISIRS	
Amicale Franco-Polonaise	100,00
Amitié et Culture France Italie et Ailleurs	3 000,00
Club d'Activités Pour Adultes	1 000,00
Femme à Maizières	400,00
ICARE	5 000,00
La Rose	400,00
Piq et Couds	100,00
SOUS TOTAL DES ASSOCIATIONS DE LOISIRS	10 000,00
TOTAL DE TOUTES LES ASSOCIATIONS	214 650,00

AUTORISE le Maire à signer les conventions avec les associations dont le montant unitaire de la subvention accordée dépasse 23.000 €.

1.2 / Contrat Enfance Jeunesse – Renouvellement du contrat 2018/2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle -

Sur invitation du Maire, M. Mehdi ZAROUR, Adjoint au Maire, propose aux Conseillers Municipaux de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle pour la période 2018/2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CONSIDERANT la proposition de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le nouveau contrat Enfance Jeunesse couvrant les années 2018 à 2021,

CONSIDERANT que celui-ci permet un soutien financier par le biais de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement du Centre Multi-Accueil, du Relais Assistants Maternels, des accueils périscolaires et extrascolaires pendant et hors vacances scolaires, des actions menées à destination des adolescents pendant et hors vacances scolaires,

AUTORISE le Maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et tous les documents s'y rapportant.

2 / Domaine Public et Patrimoine Foncier -

2.1 / Acquisition d'une parcelle cadastrée Chemin de Silvange section B n° 2580/0331 et son classement dans le domaine public communal -

Les deux premiers points relatifs au domaine public et patrimoine foncier sont évoqués par M. Maurice LEONARD, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'avis de France Domaine du 16 février 2018,

CONSIDERANT la nécessité de régulariser l'aménagement de la voirie à la sortie du parking public situé à l'est du Chemin de Silvange,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 2580/0331 d'une surface de 14 m² au prix de 840 € HT, conformément à l'estimation de France Domaine,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction,

PRECISE que les frais liés à cette acquisition sont à la charge de la Commune,

PRECISE que cette parcelle est classée dans le domaine public communal.

2.2 / Cession de la parcelle communale cadastrée section A n° 3162 au profit de l'indivision de l'immeuble situé 38, Route de Hauconcourt -

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'estimation de France Domaine en date du 14 février 2018,

VU la demande présentée par M. Gilbert MATHIS,

DECIDE de vendre la parcelle communale cadastrée section A n° 3162 d'une contenance de 80 m² à l'indivision de l'immeuble sis 38, Route de Hauconcourt,

PRECISE que cette cession se fera au prix de 3 000 € HT, conformément à l'évaluation de France Domaine, et que les frais d'établissement de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à cette aliénation.

2.3 / Contrat de bail avec Bouygues Télécom, Rue la Pièce Saint Champ, section B n° 1699 -

Le contrat de bail avec Bouygues Télécom pour une surface de 11 m² de la parcelle cadastrée section B n° 1699 est soumis au vote par M. Serge BARBIER, Conseiller Municipal Délégué.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Civil,

VU la demande présentée par la Société Bouygues Télécom,

CONSIDERANT l'intérêt public de répondre aux besoins des usagers en matière de téléphonie mobile,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer le contrat de bail à intervenir avec la Société Bouygues Télécom pour une surface de 11 m² de la parcelle cadastrée section B n° 1699,

PRECISE que le montant du loyer annuel s'élève à la somme de 4 000 € et qu'il sera révisé de 2 % chaque année.

II) RAPPORT D'INFORMATION -

II.1 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire -

Le Maire poursuit en listant les délégations permanentes qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal dont il a fait usage.

Pour ce qui concerne la passation des avenants aux marchés publics en cours, a été conclu :

- L'avenant n°1 à l'accord-cadre relatif à la mise en œuvre d'un contrat de fourniture d'électricité des sites et bâtiments de la Commune, n°17-08. Cet avenant, signé le 26 mars 2018, modifie pour des raisons de facilité d'exécution financière les conditions de facturation initialement prévues dans l'accord-cadre en réduisant la périodicité de facturation à deux mois au lieu de trois. L'avenant est applicable uniquement au premier marché subséquent conclu sur la base de l'accord-cadre précité et n'a aucune incidence financière sur le montant initial du marché. Pour rappel, le marché subséquent, signé le 23 novembre 2017, a été conclu avec la Société TOTAL Energie Gaz (92257 La Garenne Colombes) pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Il couvre un périmètre initial de 62 sites (bâtiments administratifs, écoles et équipements techniques et sportifs). Le montant estimatif total annuel du marché (hors taxes et contributions sur l'électricité) s'élève à 117 944.08 €. Le montant estimatif total annuel toutes taxes et contributions sur l'électricité comprises est évalué à 219 285,99 €. À noter que le montant total du marché est susceptible de varier à la hausse ou à la baisse en fonction des quantités d'électricité qui seront réellement consommées durant la période d'exécution du marché.

III) INFORMATIONS ORALES -

Le Maire souhaite porter à la connaissance du Conseil Municipal les informations suivantes.

Depuis les intempéries du dimanche 29 avril dernier, quelques logements situés Avenue de Lattre de Tassigny se trouvaient privés d'électricité ; les installations électriques concernées étant obsolètes laissaient craindre à ENEDIS un rétablissement tardif.

Après intervention du Maire et des Services Municipaux auprès d'ENEDIS et des différents syndicats, l'électricité a été rétabli ce jour dans des conditions de sécurité garanties.

Suite à ce même évènement, la Municipalité a eu à déplorer au niveau de certains bâtiments municipaux déjà fragilisés des arrivées d'eau massive et notamment au Complexe Camille Mathieu et à la Médiathèque dont le rez-de-chaussée a été totalement inondé. La Municipalité affine donc son programme d'urgence mais également son programme pluriannuel de rétablissement et de remise à niveau du patrimoine.

Le Maire tient d'ailleurs à souligner toute l'implication de M. Maurice LEONARD en la matière mais également des élus de la Commission concernée et des Services Municipaux. Il estime pouvoir présenter à l'Assemblée une version précise de ce plan de remise à niveau du patrimoine municipal au mois de septembre ou octobre 2018.

IV) INTERVENTION ORALE -

IV.1 / Intervention orale de Mme Malika THIROILOIX, Conseillère Municipale Déléguée de la liste "Maizières Ensemble" relative au régime indemnitaire du personnel communal -

(Les propos sont repris dans leur intégralité).

Mme Malika THIROILOIX, Conseillère Municipale Déléguée de la liste "Maizières Ensemble" :
Monsieur le Maire, nous avons tous conscience que les deux derniers conseils étaient particulièrement longs.

Le DOB, le budget, on y reçoit beaucoup d'informations...

Et, au bout d'un moment, il faut aussi conclure les débats après de longues prises de paroles et j'aurais aimé intervenir au dernier conseil mais j'avoue ne pas avoir voulu relancer encore le débat alors qu'il se clôturait.

Mais vu son importance, je souhaite, du coup, en parler aujourd'hui.

J'ai le privilège de siéger au sein du Comité Technique et comme tout le monde a pu le remarquer, j'ai toujours une oreille attentive lorsque l'on parle du personnel communal.

Donc, depuis notre arrivée en 2014, le Comité Technique, qui réunit des élus de la Ville et des représentants du personnel municipal de manière paritaire, a beaucoup oeuvré pour remettre de l'équité sociale en faveur du personnel et en particulier envers les plus bas salaires, où que ce soit pour le régime indemnitaire, les avancements de grade ou la formation.

Étonnant, me dira-t-on, d'avoir dû travailler autant dans ce domaine pour une Mairie socialiste pendant 19 ans, social, ça n'aura été que le nom du parti pendant ce règne.

Ce sont des choix forts de votre part, M. le Maire, que de prendre ces décisions qui se voient sur le budget mais qui ne sont pas vues directement des électeurs et ce, malgré les baisses de dotations. Et je suis fière de contribuer à cela.

D'ailleurs, ces choix sont souvent votés à l'unanimité en Comité Technique, sauf en ce qui concerne les suppressions de postes et là, en tant qu'élus, nous ne les votons pas de gaieté de coeur, même si elles sont nécessaires...

Cependant, nous nous faisons régulièrement attaquer ou reprocher ces décisions qui ont, certes, des conséquences sur les frais de personnel mais qui ont aussi et surtout rétabli de l'équité et de l'humanité dans la gestion du personnel de la Ville de Maizières-lès-Metz.

Donc quand au dernier conseil municipal, vous avez posé comme question à M. Meignel, s'il le pouvait, est-ce qu'il souhaiterait annuler tout ce qui a été fait en faveur du personnel municipal, est-ce qu'il souhaiterait revenir à l'ancien fonctionnement, aux anciennes règles, à l'ancien régime indemnitaire ? Celui qui était marqué du sceau des injustices?

Nous n'avons malheureusement pas eu de réponse. Volontairement ou involontairement, je ne saurais dire, mais c'est pour avoir une réponse à cette question que j'ai souhaité m'exprimer aujourd'hui. Je vous remercie."

Le Maire "Merci Mme THIROLOIX, je découvre votre intervention et j'en partage la teneur et le ton puisque cela demande quand même, dans une période où les dotations sont en baisse de façon sensible, une dose de courage et d'audace que de se dire, voilà, contrairement à un mouvement général, on va soutenir ceux qui ont les revenus les plus faibles, ceux qui ont la situation la plus précaire, il faut le dire.

Nous assumons ces choix et je pense pouvoir dire que nous en sommes fiers et nous aimerions aller plus loin encore en terme d'équité mais nous sommes obligés d'y aller très progressivement compte-tenu du contexte budgétaire général dans lequel se trouve aussi la Ville de Maizières-lès-Metz.

Je suis très heureux d'une chose, c'est que nous accompagnons du mieux possible les personnes dont les contrats ne sont pas renouvelés. Pour exemple, hier matin, le Maire d'une Commune voisine me dit "La personne que tu m'as recommandée dans le courrier dont le contrat ne sera pas renouvelé, qu'est ce que tu en penses ?" Quand je lui expose toutes les qualités de la personne et que mon interlocuteur me dit "On a besoin de quelqu'un à temps complet et je te propose d'embaucher cette personne", cela fait plaisir.

Cela a été le cas concernant plusieurs agents car il y a un suivi post-contractuel municipal. Je ne dis pas qu'on réussit dans 100 % des cas mais on réussit dans une forte proportion très majoritaire de cas de figure quand les agents n'ont pas trouvé par eux-mêmes car bien souvent, ils trouvent par eux-mêmes avant que le contrat ne se termine.

Je n'ai plus de proportion en tête mais nous avons dû, depuis 2014, supprimer plusieurs dizaines de postes au sein de la Collectivité et je comprends parfaitement que certains ne puissent pas soutenir des suppressions de postes de façon spontanée et joyeuse. Moi le premier ! Mais on fait des choix parce que l'on est obligé d'adapter la voilure aux moyens.

Je suis content qu'on ait réussi à rétablir un bon niveau d'équité même s'il y a encore du chemin à faire. On essaiera de le faire et je crois que les efforts vont permettre de le faire dans tous les domaines.

M. MEIGNEL, vous voulez répondre à la question."

M. Stéphane MEIGNEL, Conseiller Municipal de la Liste "Maizières, une Ville pour tous" : Dans la mesure où Mme THIROLOIX nous reprochait de ne pas répondre à une question, j'aimerais aussi, alors que c'est contraire au règlement, vous savez que dans notre règlement intérieur auquel vous faites référence M. le Maire, on ne peut pas s'interpeller entre Conseillers Municipaux mais je trouve l'attitude tout à fait louable et on peut avoir une interprétation plus large.

D'abord, j'aimerais pouvoir moi aussi, Mme THIROLOIX, poser des questions quand notre Maire n'y répond pas. Si vous prenez le dernier Conseil Municipal, il y a eu de nombreuses questions où le Maire n'a pas répondu.

Donc effectivement, c'est toujours un moment de vraie démocratie quand on essaye d'avoir des réponses à des questions que l'on pose et je reconnais tout à fait d'ailleurs, j'aime bien répondre aux questions que l'on me pose, je ne suis pas un bon politicien puisque j'en ai pas cet art de l'esquive qu'il maîtrise aussi bien que moi.

Je voudrais revenir sur ces questions de personnel. Nous n'avons jamais remis en cause l'idée qu'il puisse être nécessaire de revaloriser les salaires des catégories C, les catégories les moins payées.

Ce n'est jamais là-dessus que nous avons manifesté notre désaccord.

Vous prenez un petit point pour essayer de justifier d'autres choses qui l'ont moins été.

Je vais vous expliquer et vous montrer à quel point nous sommes d'accord. D'abord, vous nous dites "Est ce que vous êtes d'accord, est ce que vous êtes défavorables à vos réformes, est ce que vous voulez revenir à un système ancien qui était marqué du sceau de l'injustice...", je ne connais pas avec précision comment cela se passait auparavant, je vous le dis très franchement. Mais si c'était injuste, je veux bien aller dans votre sens. Si vous pouvez, vous aussi, améliorer les choses comme vous le faites certaines fois dans la Ville et bien nous sommes favorables à ces mesures là. Il n'y a aucun doute là-dessus.

En revanche, j'aimerais attirer l'attention de l'Assemblée sur le problème que vous soulevez.

Nous avons marqué notre désaccord sur le problème de l'évolution des dépenses de personnel. Cette évolution des dépenses de personnel a été très forte en 2014 et 2015.

Alors vous nous expliquez une partie de cette hausse par cette volonté de revaloriser les bas salaires.

Mais cette hausse, et vous le savez très bien Mme THIROLOIX, ne peut pas s'expliquer exclusivement par cette revalorisation. Si tel était le cas, il ne vous serait pas possible d'ailleurs de diminuer vos dépenses de personnel.

Si pour réduire les dépenses de personnel que vous tentez de faire depuis deux ans, vous deviez à chaque fois renoncer à vos mesures de justice, cela ne serait pas possible.

C'est donc bien, Mme THIROLOIX, et vous en apportez la preuve, que ces dépenses de personnel ont augmenté pour d'autres raisons puisqu'en 2014 et 2015, il y a eu beaucoup d'embauches au sein de la Commune.

Depuis, c'est vrai, l'effort a été fait dans l'autre sens mais ces deux premières années de mandat ont malheureusement conduit les finances de la Commune dans une mauvaise situation. Nous savions tous autour de cette table et on vous le rappelait dès 2014 et 2015 que les ressources de la Commune allaient être plus faibles. Nous le savions tous, c'était donné, c'était acté.

Or qu'avez vous fait en 2014 et surtout en 2015 ? Vous avez augmenté très fortement les dépenses de personnel. Alors qu'il y avait des mesures nécessaires dans ces dépenses s'il fallait augmenter certaines catégories C et je ne peux pas y être opposé.

Mais au final, qu'est ce qu'il s'est passé ? L'addition a été envoyée récemment à tous les Maiziérois. 27 % au final à peu près, si on cumule les deux hausses d'impôts et des subventions en baisse pour les Associations de Maizières."

Mme Luce ADDAMCZYK, Adjointe au Maire : "Pour revenir aux subventions et pour les Associations que je connais bien, nous sommes revenus, ni plus, ni moins, au niveau avant 2014 et même pour l'Association dont j'ai été Présidente, nous sommes encore à 200 € au dessus."

Le Maire : "Je voudrais dire une chose et là, c'est quand même important de le préciser, on va pas s'engager dans une querelle de chiffres, c'est ridicule parce que c'est très vite démontrable mais il y a eu effectivement et je le reconnais au début du mandat un effort très significatif supplémentaire de soutien aux Associations."

En 2014, 2015, 2016, on a augmenté largement le soutien aux Associations donc on revient à un niveau qui se normalise avec un mouvement de progression très nette en début de mandat.

S'agissant du personnel municipal, je suis favorable à ce qu'on compare ce qui est comparable.

Parmi les nombreuses embauches, il y a eu un Directeur de Cabinet qui, par son travail et son investissement, a permis largement à la Ville d'économiser de l'argent par rapport à tous les contentieux que nous avons en stock.

De manière chiffrée et précise, on a dépensé bien moins à travers un salaire qu'à travers les frais dans laquelle la Ville était malheureusement durablement engagée.

De plus, le jeune graphiste qui a été embauché pour mettre en page tous les supports municipaux, je tiens à vous dire qu'il coûte moins cher que le Cabinet qui était en contrat de prestation de service avec la Ville.

Alors c'est vrai que ce n'est pas la même ligne budgétaire mais il coûte moins cher au niveau de son salaire chargé.

Je terminerai en disant que sur les bus qui transportent 60 enfants, nous avons effectivement doublé les accompagnatrices scolaires.

C'est à dire que nous avons 2 adultes pour 60 enfants à la place d'une. Je ne vois pas où est l'indécence.

Je terminerai en disant qu'il y a eu plusieurs soutiens ponctuels aux Services Techniques qui ont été extraordinairement utiles notamment pour tout ce qui est manoeuvres régulières et fréquentes des Services Techniques.

Alors oui, il y a eu quelques embauches en début de mandat que je peux justifier une à une par leur utilité et par les économies qu'elles ont permis de générer.


Deuxièmement, s'agissant des Associations et je tiens à remercier Mme ADAMCZYK de l'avoir souligné, nous avons fait un bel effort en début de mandat, nous revenons à un niveau, il est vrai, plus normalisé en cours de mandat compte tenu de l'évolution du contexte budgétaire.

Quant aux dépenses de personnel, nous avons fait des efforts et je tiens à remercier les services très importants pour faire baisser le budget global ce qui n'est pas rien dans cette période où la Ville est très sollicitée et où il y a de nombreux défis à prendre et à remporter.

Je vous remercie pour votre attention."

Le Maire lève la séance.

*Le Maire,
Conseiller départemental de la Moselle,
Président de l'E.P.F.L.*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien Freyburger', with a horizontal line underneath.

Julien FREYBURGER